

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2019201387

Dossier numéro : 2019-03-14/18

Titre

14 MARS 2019. - Extrait de l'arrêt n° 46/2019 du 14 mars 2019 -(Numéros du rôle : 6880 et 6893) annulation

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 09-04-2019 page : 36042

Entrée en vigueur :

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En cause : les recours en annulation des articles 133 et 151 du décret de la Région flamande du 8 décembre 2017 " modifiant diverses dispositions en matière d'aménagement du territoire, d'écologie, d'environnement et d'aménagement du territoire ", introduits par l'ASBL " Aktiekomitee Red de Voorkempen " et autres.

...

Par ces motifs,

la Cour

annule les articles 133, 2°, et 151, 3°, du décret de la Région flamande du 8 décembre 2017 " modifiant diverses dispositions en matière d'aménagement du territoire, d'écologie, d'environnement et d'aménagement du territoire ".